



# PRÉFÈTE DE LA SOMME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

### Installations classées pour la protection de l'environnement

#### Commune d'Ablaincourt-Pressoir

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021, il sera procédé en mairie d'Ablaincourt-Pressoir, siège de l'enquête, du 23 avril 2021 au 25 mai 2021 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société SH ABLAINCOURT en vue d'exploiter une plate-forme logistique, ainsi que sur la demande de permis de construire déposée en mairie d'Ablaincourt-Pressoir.

Monsieur Bernard GUILBERT, qui assure les fonctions de commissaire-enquêteur, siègera en mairie les vendredi 23 avril 2021 de 14h00 à 17h00 ; vendredi 30 avril 2021 de 15h00 à 18h00 ; mercredi 05 mai 2021 de 09h00 à 12h00 ; samedi 15 mai 2021 de 09h00 à 12h00 ; et mardi 25 mai 2021 de 14h00 à 17h00.

Pendant la période de l'enquête, les pièces du dossier (dont l'étude d'impact, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant – conformes aux conditions prévues par les articles R 122-1 à R 122-14 du code de l'environnement) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie d'Ablaincourt-Pressoir, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (le lundi de 18 heures à 19 heures et le vendredi de 17 heures à 18 heures).

Le dossier de demande d'autorisation environnementale sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Somme : <http://www.somme.pref.gouv.fr> (politiques publiques / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques) et accessible depuis un poste informatique, 51 rue de la République, 80000 Amiens, aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Le dossier de demande de permis de construire déposé en mairie en mairie d'Ablaincourt-Pressoir sera consultable sur le site Internet suivant : <https://www.coeurdeshautsdefrance.fr/>

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Ablaincourt-Pressoir, ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur, à la mairie d'Ablaincourt-Pressoir et seront annexées au dit registre. Elles peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr) (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site Internet de la préfecture (<http://www.somme.pref.gouv.fr> / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques / Observations et propositions du public / courriels) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées.

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans les communes d'Ablaincourt-Pressoir, ainsi que dans celles incluses dans son rayon d'affichage : Berny-En-Santerre, Estrées-Deniécourt, Fresnes-Mazancourt, Soyécourt Et Vermandovillers et sur le site Internet de la préfecture de la Somme.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie d'Ablaincourt-Pressoir et à la préfecture ainsi que sur son site Internet.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Elle sera prise par arrêté de la préfète de la Somme.

Amiens, le **31 MARS 2021**  
Pour la préfète et par délégation,  
la cheffe de bureau,

Caroline LANTENOIS